



Règlement de la Foire à tout du 25 août 2024 à Merville-Franceville-Plage -14810- La date limite de réservation est fixée au 22 août 2024.

Article 1/6 :

L'organisation de la Foire à Tout avenue de Paris du 25 août 2024 à Merville-Franceville-Plage a été attribuée par la Municipalité aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise manifestation ouverte à tous les particuliers et professionnels qui devront s'adresser aux gestionnaires M. Lecacheur Jean-Paul et M. Martin Michel.

Sont exclus : **les vendeurs alimentaires, les attractions foraines (loteries, pêche à la ligne etc...)**

Accès au site se fera à partir de 06h30.

Votre n° d'emplacement vous sera envoyé sous enveloppe pour à tous les bulletins d'emplacement reçu avant le 19/08/2024 et pour les autres, il vous sera communiqué le dimanche matin à partir de 6h30 à l'accueil.

Joindre impérativement une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse,

Il ne sera pas possible de réserver sur place, la loi obligeant la tenue à disposition d'un registre officiel avec les coordonnées des exposants dès l'ouverture de la Foire à tout.

Article 2/6 :

Les participants doivent retourner la fiche d'inscription dûment complétée aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise, accompagnée du **règlement** (encaissé le 26/08/2024), **d'une copie recto + verso de la pièce d'identité du réservant, du numéro de téléphone et de l'attestation sur l'honneur** avec une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Article 3/6 :

Les participants qui voudront inclure un véhicule sur le site doivent réserver un

Métrage minimum pour intégrer le véhicule à leur stand : **(attention à la longueur du véhicule)**

- Véhicule de tourisme : **6 mètres** linéaires minimum

- Véhicule avec remorque, fourgonnette ou camion **10 m** linéaires minimum.

Les autres participants devront, après installation de leur stand, stationner leurs Véhicules en dehors du site.

Article 4/6 :

Le droit de réservation et de participation est fixé à 5€ le mètre linéaire.

Aucun remboursement possible du droit de réservation et de participation.

Les associations se réservent un droit de contrôle sur les emplacements, aucun privilège ne sera accordé.

Si le propriétaire et le commerçant se mettent devant leur portail et leurs commerces, ils le pourront moyennant une réservation rapide.

Sans réservation de votre part, l'emplacement sera attribué à tierces personnes.

(Fiche inscription, copie carte identité, et paiement du métrage réservé),

Article 5/6 :

La Foire à tout ouvre le dimanche 25 août 2024 à partir de 6h30 et se terminera à 18h00. Vous ne pourrez quitter votre emplacement avant la fin **(Sauf sur autorisation de l'organisateur)**.

Article 6/6 :

Par arrêté Municipal, le stationnement sera interdit à Merville-Franceville-Plage sur le vide grenier depuis le samedi 24//08/2024 à 21h jusqu'au dimanche 25/08/2024 à 21h.

Article 7/6 :

Sur demande de la mairie :

Pour tous les encombrants laissés sur place, l'enlèvement vous sera facturé.

Association Le Don du Sang et de la Détente Francevillaise
Mairie, rue Alexandre de Lavergne -14810- Merville-Franceville-Plage